

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 06 octobre 2026

Délibération n°118

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de votants : 21

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 23 septembre 2026

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☐	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☐	☒	Suppléée par M. KRUCIEN Raphaël
	DALLAVALLE Claude	CD25	☐	☒	Mme GUYEN Chantal
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☐	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☒	M. MAIRE DU POSET Thierry
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
	BOUVET Nathalie	CUGBM	☐	☒	Mme MULOT-CESARI Laurence
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	MULOT-CESARI Laurence	CUGBM	☒	☐	
	SEVIN Anne	Le Creusot - Montceau les Mines	☒	☐	
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	LAMY Éric	PMA	☒	☐	
	VURPILLOT Lise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	☒	☐	
	MARTHEY Arnaud	CC Doubs Baumoï	☐	☐	
	PERNIN Daniel	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	TEULADE Gilles	CC Bazoï Loire Morvan	☐	☒	M. ALPY Philippe
	FARENC Jean-François	CC du Clunisois	☒	☐	
	PERALDI Christian	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune			☐	☐	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

OBJET : MODIFICATION D'OPERATION EPF

Une opération recensée lors d'un précédent Conseil d'administration doit faire l'objet d'une modification en raison d'une évolution du périmètre, de l'estimation et de l'objet.

En conséquence, s'agissant de l'opération ci-après :

ARINTHOD (Opération 985) - Projet : « Revitalisation centre-bourg ». Opération créée au CA du 07/12/2022, sur la commune d'Arinthod (39), une opération référencée sous l'axe « Renouvellement urbain » pour une durée de 4 ans et un montant de 320 000 €, portant sur les parcelles listées ci-dessous, conformément à la convention opérationnelle.

Désignation du bien à acquérir :

Arinthod (39)

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Superficie (en m²)
G	847	7 rue des Tilleuls	234
G	648	La Ville	374

En raison d'une extension du périmètre, d'une actualisation de l'estimation prévisionnelle, et d'une précision sur l'objet, il convient de modifier cette opération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

ANNULE ET REMPLACE

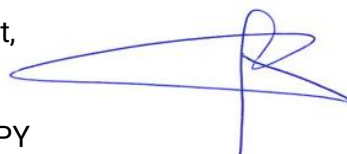
- l'opération ci-avant ainsi qu'il suit :

ARINTHOD (Opération 985) - Projet : « Réaménagement du cœur d'îlot 7 et 9 rue des Tilleuls ». Opération créée au CA du 7/12/2022, sur la commune d'Arinthod (39), une opération référencée sous l'axe « Renouvellement urbain » pour une durée de 4 ans et un montant de **250 000 €, intégrant dans le périmètre de l'opération les parcelles cadastrées section G n° 582, 590, 591, 619 et 620**, en réponse à la demande formulée par délibération de la Commune du 30/06/2026.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY



La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.